

et de célébrer les cérémonies du culte dans la plupart de vos églises, en gardant sur la bouche du prêtre une muselière.

Hélas, par ce refus, bien que légitime force nous est de le proclamer, voyez comme notre loi était tolérante : vous perdez du coup et tout de suite vos pensions ecclésiastiques, l'usage des évêchés, des presbytères et des séminaires, vos biens de toute nature et vos fondations pieuses. Oh ! cette conséquence vous semble déraisonnable, outrageante, attendu que, nous venons de le déclarer, il n'y a pas eu faute de votre part. Sans doute ; mais ainsi le veut la force brutale.

Néanmoins, vous serez bien doux pour l'amour de la paix, de la nôtre en particulier. Vous vous montrerez bons enfants.

Une seule chose vous reste encore d'ici au 11 décembre 1907 : le droit d'exercer le culte public dans les églises confisquées dès maintenant par vos bourreaux. Libre à nous de vous laisser jouir tranquillement pendant douze mois de ce droit, puisque notre fameuse loi, par imprévoyance, vous le concède sans conteste. Mais les catholiques sont si conciliants ! Permettez-nous de parer aux désagréments que va nous causer une pareille imprévoyance. Non, vous n'userez pas de ce droit unique qui vous est laissé. Nous ferions devant la franc-maçonnerie si pauvre figure ! Entrez en compromis.

Au lieu de garder durant ces douze mois le libre usage de vos églises, vous viendrez nous faire des déclarations individuelles de réunion publique selon les termes de la loi de 1881, déclarations qui feront nécessairement retomber sur vous de très lourdes responsabilités. Et, nous, de notre côté, vous appliquant une des clauses les plus intolérables de notre chère loi de 1905, nous installerons dans les édifices du culte des espions chargés d'une surveillance tracassière et soupçonneuse au suprême degré. Car s'il nous faut bien, pendant quelques temps encore, paraître tolérants, ce libéralisme au fond doit être accompagné de restrictions et de précautions perfides. Comme celles, entre autres, qui priveront les prêtres de toute